

# ATTENTION

FORMULAIRE À RETOURNER  
COMPLÉTÉ ET SIGNÉ

**AVEC LE PAIEMENT**

PAR COURRIER REÇU AVANT  
LE 6 MAI OU AUX PERMANENCES  
DU 23 AVRIL AU 10 MAI SAUF  
JOURS FÉRIÉS ET WEEK END

*Tout dossier incomplet sera refusé*

JOINDRE COPIE PIÈCE D'IDENTITÉ  
+ PAIEMENT + 1 ADRESSE MAIL LISIBLE

# Saint Pierre des Corps Boulevard Paul Langevin DIMANCHE 12 MAI 2019

**NOMBRE D'EMPLACEMENTS LIMITE**

PARTICULIER     PROFESSIONNEL (n° d'enregistrement) :

Je soussigné(e),

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... C.P: ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / ..... / .....  
(Le plus lisiblement possible SVP)    email : .....

Type pièce identité valide (carte identité, permis de conduire, passeport, ou titre de séjour valide) :

N° : .....

Délivré(e) le : ..... à : .....

- Demande à Madame le Maire de la Ville de St-Pierre-des-Corps l'autorisation de me livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers personnels et ce, à titre exceptionnel et non renouvelable, à l'occasion du vide grenier du **12 Mai 2019** de la Section Arts Martiaux de l'U.S.S.P. à St-Pierre-des-Corps.
- Atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une manifestation de ce genre au cours de l'année écoulée (particulier).
- Atteste que les objets proposés n'ont pas été acquis pour la revente (particulier) et en certifie la provenance, lesdits objets demeurant sous mon entière responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (loi du 30 Novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers).

**Pour la réservation de \_\_ \_\_ emplacement(s) de 5 mètres à 15 €uros, je joins un chèque de \_\_ \_\_ \_\_ € libellé à l'ordre de l'U.S.S.P. Arts Martiaux. Paiement en espèces accepté lors des permanences. Pour les réservations par courrier, inscrire une adresse mail LISIBLE.**

**J'ai bien pris note que toute annulation de ma part ne pourra donner lieu au remboursement de l'inscription qui restera acquise à l'organisateur au titre d'indemnité.**

Fait à :

le :

Signature :

**INSTALLATION ENTRE 6 H ET 9 H (AU PLUS TARD)**

**Accès Boulevard Paul Langevin, côté Stade Camélinat**

**PIECE D'IDENTITE OU TICKET DE RESERVATION A FOURNIR DES VOTRE ARRIVEE**

Cadre réservé à l'administration du Club :

Espèces : ..... €

Chèque N° ..... Banque : ..... Montant: ..... € - Enregistrement N°: ..... le ... / ... / 2019

Emplacement n° .....

**Union Sportive de SAINT PIERRE DES CORPS – Section ARTS MARTIAUX**

**Dojo J. Vigier : 159 rue Marcel Cachin - 37700 - SAINT PIERRE DES CORPS - Tél. : 06 83 46 27 31 ou 07 68 67 14 58**

## Inscriptions :

- par courrier avant le 6 mai 2019 ,

- permanences au **Dojo du 23 AVRIL au 10 MAI** de 18 h 00 à 20 h 30 (hors week-end et jours fériés).

**email : [contact@artsmartiaux-saintpierre.fr](mailto:contact@artsmartiaux-saintpierre.fr) ; site : [usspartsmartiaux-saintpierre.fr](http://usspartsmartiaux-saintpierre.fr)**

**Les emplacements libres redeviennent à la disposition de l'organisateur  
à partir de 8 h 45 ou en cas de départ anticipé.**